

Madame Nicole BELLOUBET

Garde des Sceaux
Ministre de la Justice
13 Place Vendôme
75001 PARIS

Paris, le 10 juin 2020

Madame la Ministre,

Le 28 décembre 2019, le Parlement votait à l'unanimité la loi n°2019-1480 visant à agir contre les violences au sein de la famille, dont les principaux apports étaient notamment la réduction du délai d'intervention de l'ordonnance de protection et la généralisation du bracelet anti-rapprochement afin de mieux protéger les femmes victimes de violences conjugales.

Cette loi a constitué une avancée majeure, obtenue de haute lutte durant d'intenses débats parlementaires. Elle a été saluée par les acteurs associatifs et les professionnels du droit qui sont mobilisés au quotidien pour protéger ces femmes. Nous pensions que la bataille était gagnée.

C'était sans compter sur le pouvoir réglementaire de votre Gouvernement. En effet, par un artifice juridique, le décret 2020-636 du 27 mai 2020, signé de votre main, vient mettre à néant cette voie de recours en la rendant techniquement impossible pour une victime.

Votre funeste décret impose désormais à la victime, souvent seule et apeurée, sans moyen financier, de se lancer dans un parcours judiciaire et procédural que les professionnels du droit, à l'unanimité, considèrent comme impossible.

Avec votre décret, dans les 24 heures à compter de l'ordonnance de fixation de la date d'audience, la victime devra faire procéder à la signification de celle-ci, accompagnée de la requête, par voie d'huissier, auprès de l'auteur présumé des violences, et bien évidemment, supporter le coût de cette signification dans l'urgence. Comment mobiliser en quelques heures un huissier partout en France, y compris le week-end ? C'est parfaitement infaisable. Plusieurs centaines d'euros seront ainsi à la charge de la victime, sans avoir le temps d'obtenir la moindre aide juridictionnelle. Pire encore, votre décret prévoit que si ce délai n'est pas respecté par la victime, la requête est caduque. La conséquence est claire: ces femmes seront placées dans le plus grand des dangers et les ordonnances de protection seront réduites à néant.

Impossible et dangereux : c'est le sentiment partagé par tous. Avocats et associations d'aide aux victimes se sont légitimement indignés. Votre décret va à l'encontre des dispositions de la loi du 28 décembre 2019 et plonge à nouveau les victimes dans le désarroi face à l'incapacité de la Justice à leur apporter une protection efficace et urgente, pourtant si nécessaire.

Ce décret s'apprête à tuer purement et simplement les ordonnances de protection. Nous ne pouvons pas l'accepter.

Par notre loi, le législateur a donné à la Justice les outils pour mettre un terme aux atrocités encore trop souvent constatées dans notre pays. Aujourd'hui, le Gouvernement les rend inopérants sans doute pour, une nouvelle fois, éviter le recours au juge, « couteux » et chronophage dans des juridictions incapables de faire face, avec les moyens si faibles qui leurs sont donnés.

Nous avons honte. Honte de constater que les déclarations politiques ne sont suivies d'aucun moyen effectif de mise en œuvre. Honte de voir ce Gouvernement défaire ce que le législateur a construit et qui était salué par tous les acteurs engagés.

Honte de voir que là où le législateur s'est prononcé à l'unanimité, le Gouvernement se refuse à mettre en œuvre des mesures évidentes et nécessaires de protection des victimes.

D'autres solutions étaient possibles pour ce décret. Plusieurs moyens ont été proposés dans le cadre de l'examen de la loi. Elles avaient été rejetées en bloc par le Gouvernement.

La convocation pouvait se faire par la voie administrative, à charge pour le greffe de convoquer sans délai, sans faire peser la démarche sur les victimes ; un fond d'urgence avait été proposé, pour prendre en charge les frais de signification lorsqu'elle ne pouvait se faire par les forces de l'ordre et qu'un recours à l'huissier était incontournable. Cela a aussi été refusé.

Nous ne pouvons imaginer que les choses restent en l'état. Nous le redisons, ce décret est une honte.

Il faut sans délai l'abroger et prendre de nouvelles mesures, plus protectrices mais aussi et surtout plus accompagnatrices de celles et ceux, qui plongés dans la souffrance ne peuvent, pour préserver leur vie se lancer dans un parcours administratif inextricable.

Nous vous demandons expressément d'associer les parlementaires aux travaux de vos groupes de travail technique. Il n'est pas concevable qu'un tel décret d'application soit rédigé sans que les parlementaires qui ont débattu, construit et voté la loi, soient tenus à distance. La vigilance des parlementaires aurait évité la publication d'un tel décret absurde.

Vous entendrez cet appel, nous n'en doutons pas. Il ne peut en être autrement. À moins de faire de la lutte contre les violences au sein de la famille, une impuissance nationale.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.

Aurélien PRADIÉ, député du Lot

Antoine SAVIGNAT, député du Val-d'Oise

Assemblée nationale

✉ aurelien.pradie@assemblee-nationale.fr

✉ antoine.savignat@assemblee-nationale.fr

126 rue de l'Université - 75 355 PARIS 07 SP

COSIGNATAIRES

ANTHOINE Emmanuelle, députée de la Drôme
BOYER Valérie, députée des Bouches-du-Rhône
ACQUAVIVA Jean-Felix, député Haute-Corse
AUCONIE Sophie, députée de l'Indre-et-Loire
BABARY Serge, sénateur d'Indre-et-Loire
BAREIGTS Ericka, députée de la Réunion
BASCHER Jérôme, sénateur de l'Oise
BATHO Delphine, députée des Deux-Sèvres
BATTISTEL Marie-Noëlle, députée de l'Isère
BEAUVAIS Valérie, députée de la Marne
BENBASSA Esther, sénatrice de Paris
BERTHET Martine, sénatrice de la Savoie
BERTRAND Anne-Marie, sénatrice des Bouches-du-Rhône
BONFANTI-DOSSAT, sénatrice de Lot-et-Garonne
BONNIVARD Émilie, députée de la Savoie
BONY Jean-Yves, député du Cantal
BOUCARD Ian, député du Territoire de Belfort
BOUCHET Jean-Claude, député du Vaucluse
BOULAY-ESPERONNIER Céline, sénatrice de Paris
BRENIER Marine, députée des Alpes-Maritimes
BRINDEAU Pascal, député de Loir-et-Cher
BRISSON Max, sénateur des Pyrénées-Atlantiques
BROCHAND Bernard, député des Alpes-Maritimes
BRUN Fabrice, député de l'Ardèche
BRUNET Anne-France, députée de Loire-Atlantique
BUFFET Marie-George, députée de Seine-Saint-Denis
CANAYER Agnès, sénatrice de la Seine-Maritime
CARREZ Gilles, député du Val-de-Marne
CHATILLON Alain, sénateur de Haute-Garonne

Assemblée nationale

✉ aurelien.pradie@assemblee-nationale.fr

✉ antoine.savignat@assemblee-nationale.fr

126 rue de l'Université - 75 355 PARIS 07 SP

CHERPION Gérard, député des Vosges
CHRISTOPHE Paul, députée du Nord
CINIERI Dino, député de la Loire
CIOTTI Eric, député Alpes-Maritimes
CORDIER Pierre, député des Ardennes
CORNUT-GENTILLE François, député de la Haute-Marne
DALLOZ Marie-Christine, députée du Jura
DAMAISIN Olivier, député du Lot-et-Garonne
DARCOS Laure, sénatrice de l'Essonne
DASSAULT Olivier, député de l'Oise
DAUBRESSE Marc-Philippe, sénateur du Nord
DE CIDRAC Marta, sénatrice des Yvelines
DE GANAY Claude, député du Loiret
DEFLESSELLES Bernard, député des Bouches-du-Rhône
DELMONT-KOROPOULIS, sénatrice de Seine-Saint-Denis
DEROCHE Catherine, sénatrice de Maine et Loire
DESCAMPS Beatrice, députée du Nord
DESCOEUR Vincent, député du Cantal
DESEYNE Chantal, sénatrice d'Eure-et-Loir
DHARREVILLE Pierre, député des Bouches-du-Rhône
DI FILIPPO Fabien, député de Moselle
DIARD Éric, député des Bouches-du-Rhône
DIVE Julien, député de l'Aisne
DOOR Jean-Pierre, député du Loiret
DUBOIS Marianne, députée du Loiret
DUBY-MULLER Virginie, députée de la Haute-Savoie
DUFREGNE Jean-Paul, député de l'Allier
DUMAS Catherine, sénatrice de Paris
DUMAS Frédérique, députée des Hauts-de-Seine
DUMONT Pierre-Henri, député du Pas-de-Calais
DUPLOMB Laurent, sénateur de Haute-Loire
FASQUELLE Daniel, député du Pas-de-Calais

Assemblée nationale

✉ aurelien.pradie@assemblee-nationale.fr

✉ antoine.savignat@assemblee-nationale.fr

126 rue de l'Université - 75 355 PARIS 07 SP

FERRARA Jean-Jacques, député de la Corse-du-Sud
FORISSIER Nicolas, député de l'Indre
FURST Laurent, député du Bas-Rhin
GENEVARD Annie, députée du Doubs
GOY-CHAVENT Sylvie, sénatrice de l'Ain
GUION-FIRMIN Claire, députée de St Barthélemy et St Martin
HERBILLON Michel, député du Val-de-Marne
HETZEL Patrick, député du Bas-Rhin
HOUPERT Alain, sénateur de la Côte d'Or
HUYGUE Sébastien, député du Nord
JOSSO Sandrine, députée de la Loire-Atlantique
JUMEL Sébastien, député de la Seine-Maritime
KAMARDINE Mansour, député de Mayotte
KARAMANLI Marietta, députée de la Sarthe
KAUFFMANN Claudine, sénatrice du Var
KECKARD-MONDESIR Manuëla, députée de Martinique
KUSTER Brigitte, députée de Paris
LACROUTE Valérie, députée de Seine-et-Marne
LAGARDE Jean-Christophe, député de Seine-Saint-Denis
LAMBERT Jérôme, député de la Charente
LE FUR Marc, député des Côtes d'Armor
LE GRIP Constance, députée des Hauts-de-Seine
LECLERC Sébastien, député du Calvados
LEFEVRE Antoine, sénateur de l'Aisne
LEVY Geneviève, députée du Var
LONGUET Gérard, sénateur de la Meuse
LORION David, député de la Réunion
MARLEIX Olivier, député de l'Eure-et-Loir
MENARD Emmanuelle, députée de l'Hérault
MENOVILLE Franck, sénateur de la Meuse
MENUEL Gérard, député de l'Aube
MERCIER Marie, sénatrice de Saône-et-Loire

Assemblée nationale

✉ aurelien.pradie@assemblee-nationale.fr

✉ antoine.savignat@assemblee-nationale.fr

126 rue de l'Université - 75 355 PARIS 07 SP

MEYER Habib, député des français a l'étranger
MOREL-A-L'HUISSIER Pierre, député de Lozère
MOUILLER Philippe, sénateur des Deux-Sèvres
NADOT Sébastien, député de Haute-Garonne
NOEL Sylviane, sénatrice de Haute-Savoie
OBONO Danièle, députée de Paris
PANCHER Bertrand, député de le Meuse
PARIGI Jean-François, député de Seine-et-Marne
PAU-LANGEVIN George, députée de Paris
PAUGET Éric, député des Alpes-Maritimes
PERRIN Cédric, sénateur du Territoire de Belfort
PEU Stéphane, député de la Seine-Saint-Denis
PREVILLE Angèle, sénatrice du Lot
PROCACCIA Catherine, sénatrice du Val de Marne
PRUD'HOMME Loïc, député de Gironde
PUISSAT Frédérique, sénatrice de l'Isère
QUENTIN Didier, député de la Charente-Maritime
RAMADIER Alain, député de la Seine-Saint-Denis
RAMOS Richard, député du Loiret
REISS Frédéric, député du Bas-Rhin
SADDIER Martial, député de Haute-Savoie
SAULIGNAC Hervé, député de l'Ardèche
SAURY Hugues, sénateur du Loiret
SAVARY René-Paul, sénateur de la Marne
SAVIN Michel, sénateur de l'Isère
SCHELLENBERGER Raphaël, député du Haut-Rhin
SCMITZ Alain, sénateur des Yvelines
THIERIOT Jean-Louis, député de Seine-et-Marne
THILL Agnès, députée de l'Oise
THOMAS Claudine, sénatrice de Seine-et-Marne
TOLMONT Sylvie, députée de la Sarthe
TRASTOUR-ISNART Laurence, députée des Alpes-Maritimes

Assemblée nationale

✉ aurelien.pradie@assemblee-nationale.fr

✉ antoine.savignat@assemblee-nationale.fr

126 rue de l'Université - 75 355 PARIS 07 SP

UNTERMAIER Cécile, députée de Saône-et-Loire

VALENTIN Isabelle, députée de la Haute-Loire

VALLAUD Boris, député des Landes

VATIN Pierre, député de l'Oise

VIALAY Michel, député des Yvelines

VICTORY Michèle, députée de l'Ardèche

VIGIER Jean-Pierre, député de Haute-Loire

VILLANI Cédric, député de l'Essonne

VIRY Stéphane, député des Vosges

Assemblée nationale

✉ aurelien.pradie@assemblee-nationale.fr

✉ antoine.savignat@assemblee-nationale.fr

126 rue de l'Université - 75 355 PARIS 07 SP